

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 15

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 20/08/2018

Date d'affichage : 03/09/2018

L'an deux mil dix huit, le vingt sept août, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Joseph FRATONI, M. Sylvestre GIORGIAGGI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, M. Pierre TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Marie -Dominique PREDALI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Sophie SCARBONCHI VALLEE, M. Alexandre VINCIGUERRA, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Frédéric TORRE, Mme Anne-Marie BATTISTELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI.

Procurations : M. Jean Toussaint MICALETTI en faveur de M. Jean Nicolas ANTONIOTTI.

Secrétaire : CRUCIANI Marie Paule.

OBJET : CAPA PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN**Délibération n° : MA-DEL-2018-038**

Le maire expose au conseil municipal que le projet de Plan de Déplacement Urbain de la CAPA a été arrêté le 5 juin 2018, par conséquent, le commune est invitée à se prononcer sur ce dossier.

La commune de Cutuli è Curtichjatu considère que l'augmentation prévue des liaisons pendulaires sur le réseau ferré, qui rendent déjà un service très apprécié par les administrés de la commune, devrait améliorer les conditions d'accès en ville d'Ajaccio tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements.

Cette disposition qui répond pour partie à l'axe stratégique n° 2 du PDU, limiter l'accès aux véhicules motorisés avant l'entrée en ville d'Ajaccio, a toutefois un effet report déjà connu sur les communes périphériques, notamment pour Cutuli è Curtichjatu.

Il faut, pour en évaluer l'ampleur, avoir bien analysé le rôle de la connexion de la RD 1 à la RT20 qui supporte, entre le pont sur la Gravona et la RT 20 situé sur la commune de Sarrula è Carcupinu, outre la circulation des administrés de la commune:

- Les flux de l'accès au parc relais de Mezana déjà bien utilisé, et en voie d'agrandissement pour tenter de répondre à l'ambition de rabattement exprimée dans le PDU. L'invitation, par une future signalétique, à rejoindre ce lieu de stockage pour les passagers des véhicules à destination du centre ville, aux heures évoluant en provenance de la Haute Corse de véhicules ne devrait pas atténuer l'engorgement de ce lieu intermodal. Sans oublier le flux,

survenant le plus souvent aux heures de pointes, de la dépose simple, sans stockage de véhicule, d'élèves et d'étudiants usagers du train.

- Les flux de l'accès au groupe scolaire de Mezana accueillant plus de 500 élèves des 4 communes membres qui dispose d'un parking de 130 places réalisé par le SIVOM. Cet établissement génère un trafic relativement moindre mais cependant comparable à celui généré par le collège de Baleone, près de 700 élèves, aux heures de rentrée et de sortie : des ralentissements auxquels les usagers de la RT 20 sont confrontés en période scolaire. Les usagers de Cutuli à Curtichjatu empruntant la RD1, puis la RT 20 connaissent donc la double peine.
- Les flux de l'accès au cabinet médical de la Mezana qui regroupe de nombreuses spécialités. Un établissement qui vient d'ailleurs d'augmenter sa capacité de parking et qui envisage l'acquisition de foncier pour la renforcer à nouveau.
- Les flux de véhicules lourds générés par les apporteurs, et les transformateurs utilisant les structures de l'abattoir multi espèces de vocation régionale et de ses annexes.
- Les flux de report du trafic en by-pass de la RT20 sur la RD 303 lors des ralentissements ou accidents de circulation.

Une réflexion de niveau SCOT aurait permis d'apprécier le rôle de chaque commune de la communauté d'agglomération, mais aussi des autres communes du bassin de vie.

Les 3 projets de nouveau giratoire portés par la Collectivité de Corse pourraient répondre à la nécessité de sécurisation de l'accès de la RD1 à la RT 20. Toutefois ils augmenteraient les distances et les temps d'accès de, et, vers Cutuli à Curtichjatu à cette intersection. Cela obérerait le maintien de l'activité économique existante en bordure de la RT20, et reléguerait sine die le développement économique attendu de la zone d'activité de Mezzana, en termes d'activité commerciale, de réalisation de circuits courts, mais aussi d'une représentation administrative de la CAPA permettant enfin la relocalisation d'emplois et de services perdus par les communes rurales.

Le désenclavement de l'accès aux différentes zones de vie et d'activité situées aux portes de la commune pourrait être solutionné par un accès direct au futur giratoire. Cela pourrait également réduire la consommation d'ESA.

Enfin, répondant à une demande forte, nettement exprimée par les communes rurales, l'axe stratégique n° 10 affiche l'ambition de réinventer le transport en commun de la zone rurale.

Mais ainsi que le précise le PDU, cette ambition est différée sine die : *une réflexion sera engagée sur la desserte en transport à la demande des centres historiques.*

Pour le centre historique de la commune de Cutuli à Curtichjatu, qui comporte une part importante de l'activité économique cet ajournement n'est pas acceptable. Il ne l'est pas davantage pour les autres zones de vie et d'activité de la commune, et pour leur devenir.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2018

Affichage : 03/09/2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu que la résolution des problèmes de déplacement impactant socialement, démographiquement, économiquement son territoire n'est pas pour l'essentiel envisagée,

Décide d'émettre un avis favorable réservé sur le PDU .

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 03/09/2018

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

